

SÉANCE DU 28 MARS 2019

Convocations adressées le vingt-deux mars deux mil dix-neuf à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGEAIS, Franck GAUTEUR, Adjoints ; Sandrine HAMON, Emilie BEGUIN, Céline CHEVALIER, Michel BELLIER, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Jean-Pierre GUAIS, Isabelle SAUVE, Franck FOURNIER, Anthony FOURNIER, Priscilla FERRAND, Emmanuelle CLAIRET, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusés : Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Marie-Françoise BOURGEAIS
Jean-Paul DOUDET, Yoann PIERROT.

Monsieur Hugues GENDRY a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

2019036 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Présentation : Laurent LEFEVRE

Déclarations d'intention d'aliéner :

2019-009 – Section AB n° 720 – La Gourderie – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2019-010 – Section AB n° 442, 444, 445 – Rue de la Grand' Maison – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2019-012 – Section AB n° 553 – 1 rue du PréGuyon – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

2019-013 – Section AB n° 232 – 7B rue de Marmillon – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

Le conseil municipal PREND ACTE de ces décisions

2019037 – FINANCES

Présentation : Marie-Françoise BOURGEAIS

2019037A) RESULTATS 2018

Les comptes provisoires de gestion 2018 du receveur municipal font apparaître des résultats comptables identiques à ceux des comptes administratifs de la commune, à savoir :

<u>Budget Principal</u>	€
Investissement	236 958,79
Fonctionnement	<u>532 512,45</u>
	769 471,24
<u>Lotissement Le Petit Pont</u>	
Investissement	- 8 304,59
Fonctionnement	<u>124 423,65</u>
	116 119,06

Résidence Autonomie

Investissement	6 100,02
Fonctionnement	<u>108 076,81</u>
	114 176,83

Assainissement

Transférés au budget principal suite à transfert de compétences à la com'com'	-
---	---

Résultat Global	999 767,13
------------------------	-------------------

Il vous est proposé de reprendre les résultats par anticipation pour voter les budgets primitifs 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

2019037B) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018

Présentation : Marie-Françoise BOURGEAIS

Mme BOURGEAIS expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Le compte administratif 2018 sera voté en même temps que le compte de gestion 2018 du receveur, dont les résultats sont actuellement provisoires.

Dans l'attente, l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur, qui doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public)
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur)
- la balance des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le conseil municipal, après en avoir **DELIBERE**, constate et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2018 :

2019037B1) Budget Principal

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 364 231,85 €. Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au budget primitif 2019, ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2018	
A Résultat de l'exercice	364 231,85 €
B Résultats antérieurs reportés	
C (A + B) Résultat à affecter	364 231,85 €
D Solde d'exécution d'investissement 2018	

	+ 236 958,79 €
E Besoins nouveaux	217 038,44 €
1068 – Affectation du résultat	217 038,44 €

2019037B2) Budget Annexe Le Petit Pont

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève 81 524,11 € HT. (hors écritures de stocks). Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au budget primitif 2019, ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2018

A Résultat de l'exercice	46 973,04 €
B Résultats antérieurs reportés	81 524,11 €
C (A + B) Résultat à affecter	128 497,15€

D Solde d'exécution d'investissement 2018

	- 83 04,59 €
E Besoins nouveaux	0 €
1068 – Affectation du résultat	8 304,59 €

2019037B3) Budget Résidence Autonomie

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 50 277,55 €. Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au budget primitif 2019, ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2018

A Résultat de l'exercice	50 277,55 €
B Résultats antérieurs reportés	57 799,26 €
C (A + B) Résultat à affecter	108 076,81 €

D Solde d'exécution d'investissement 2018

	+ 6 100,02 €
E Besoins nouveaux	80 000,00 €
1068 – Affectation du résultat	86 100,02 €

2019037C) BUDGETS PRIMITIFS 2019

2019037C1) Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 2 118 438,88 €

Section investissement : 910 302,70 €

Pour les travaux cuisine centrale, résidence autonomie, il est rappelé que 30% des dépenses de l'opération sont prises sur le budget général, 70 % sur le budget résidence autonomie

2019037C2) Budget Annexe Le petit Pont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 547 512,70 €

Section investissement : 301 000,00 €

2019037C3) Budget Résidence Autonomie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 387 012,81 €

Section investissement : 372 400,00 €

2019037D) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION pour 2019

Présentation : Marie-Françoise BOURGEAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE** :

Vu le produit fiscal attendu de 656 741 €,

Vu la loi de finances pour 2019,

Vu la proposition de budget 2019 présentée,

DÉCIDE d'augmenter de 1 % les taux fixés en 2018 pour les trois taxes locales, soit pour 2019 :

Taxe d'habitation..... : 16,57 %

Taxe foncière (bâti)..... : 23,99 %

Taxe foncière (non bâti) : 46,57 %

(1 contre, 1 abstention).

2019038 – ENFANCE-JEUNESSE : Frais de participation scolaire 2017-2018 à verser à la commune de L'Huisserie

Présentation : Laurent LEFEVRE

Deux enfants de la commune poursuivent leur scolarité à L'Huisserie, commune où ils demeuraient lors de leur entrée à l'école. La commune d'accueil demande la participation de la commune de résidence des parents pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir, un montant de 1 494,89 € au total.

Le conseil municipal, vu la réglementation en vigueur, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **DÉCIDE** de procéder au versement de la somme demandée par la commune de L'Huisserie, au titre des frais de scolarité 2017-2018 pour ces deux élèves.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019 de la commune.

2019039 – GESTION DE L'ESPACE – Demande d'achat de terrain communal par des particuliers

Présentation : Laurent LEFEVRE

Lecture est donnée d'un courrier reçu par des particuliers qui souhaitent acheter un terrain communal dans le cadre d'une acquisition immobilière. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que ce sujet devra être travaillé en commission.

2019040 – AFFAIRES GENERALES – Contrat d'assurance statutaire – Réajustement

Présentation : Laurent LEFEVRE

Dossier retiré de l'ordre du jour – Après concertation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il n'y a pas lieu d'apporter les réajustements demandés.

2019041 - QUESTIONS DIVERSES

2019041A – Avenant au bail passé avec TDF

Présentation : Laurent LEFEVRE

Par délibération n° 2016037 du 10 mars 2016, le conseil municipal a accepté de louer à la société TDF, un terrain sis sur la commune de Quelaines Saint-Gault, d'une contenance d'environ 200 m², à prélever sur une parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune, rue de la Chesnaie, Section AC n° 618, d'une surface totale de 6 234 m².

La société TDF souhaite y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et un pylône supportant des antennes.

Durant la période de commercialisation (de 36 mois), les emplacements loués sont réservés au profit de TDF en contrepartie du paiement d'un loyer de 450 € par an ; cette période de 36 mois étant arrivée à son terme, il vous est proposé de prolonger le bail passé avec TDF pour une nouvelle période de 36 mois à compter de la date de signature du contrat initial (27 avril 2016 – 27 avril 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE, ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

La recette correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2019.

2019041B – REFECTIION DES DEUX COURTS DE TENNIS - Autorisation de lancer la consultation des entreprises en marché à procédure adaptée

Présentation : Franck GAUTEUR

Monsieur Franck GAUTEUR rappelle à l'assemblée que le Tennis Club de Quelaines Saint-Gault a engagé un dialogue avec la municipalité pour trouver une solution pérenne pour améliorer la pratique du tennis en rénovant les installations existantes.

Un diagnostic de l'état des courts a été établi le 5 octobre 2017 par la Fédération Française de Tennis, diagnostic qui fait état de désagrégation généralisée des gravillons du béton poreux, de fissures, de colmatage par la peinture, d'une clôture oxydée et/ou déformée, et d'équipements oxydés.

L'idée de l'association est de promouvoir le club existant, d'accueillir de nouveaux licenciés et de proposer des animations de recrutement familiales autour de la licence Découverte notamment.

Ce projet a été retenu par la commission sports et vie associative pour être engagé sur l'exercice 2019. Deux lots seraient constitués dans le dossier de consultation des entreprises :

- Lot 1 – Sols Béton poreux
- Lot 2 – Clôture

pour un montant prévisionnel de travaux **hors taxes** estimé à 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une consultation de travaux, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouverte (article 27 du Code des Marchés Publics – décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces afférentes à la présente décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019041C – INFORMATIONS DIVERSES

Présentation : Laurent LEFEVRE

- ✓ Appel téléphonique du responsable cuisine centrale en disponibilité pour une reprise de travail éventuelle
- ✓ Assemblée plénière de la communauté de communes le **15 avril 2019 à 20 h 00 à Craon.**
- ✓ La Clef des Chants de Quelaines et la chorale « A Croches Chœurs » du Buret chanteront en l'église de Quelaines le **Vendredi 5 avril 2019 à 20 h 30** – Entrée libre au profit de l'association Les **p'tits Soleils** pour les enfants hospitalisés.
- ✓ Dans le cadre de « Tempo du Pays de Craon », la Compagnie « Les Anges au Plafond » jouera une intrigue : « White Dog » à la Salle des Fêtes de Quelaines Saint-Gault le **Vendredi 5 avril 2019 à 20 h 30**. A l'issue de la soirée, un verre de l'amitié sera offert par la commune.
- ✓ Bulletin municipal distribué : Remerciements à la commission et à Sandrine Hamon notamment pour le travail accompli.
- ✓ Dates prochaines réunions de conseil municipal :
 - Jeudi 25 avril 2019
 - Jeudi 16 mai 2019
 - Jeudi 13 juin 2019
 - Jeudi 18 juillet 2019

Il n'y a plus de questions diverses ; la séance est levée à 22 h 20.